

ENREGISTREMENT DES CITOYENS CANDIDATS DES ÉTATS TIERS DE L'UE AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES (LICENCE, MASTER, DOCTORAT) USAMVCN POUR L'UNIVERSITÉ ANNÉE 2019-2020

Inscription des candidats

Les dossiers d'inscription sont déposés (ou envoyés par la poste/courrier), en 2 exemplaires, à l'Université des Sciences Agricoles et de Médecine Vétérinaire de Cluj-Napoca, adresse : Calea Mănăştur 3-5, Cluj-Napoca, à l'attention du Secrétariat de Médecine Vétérinaire.

Période de soumission des dossiers: 02.05 - 26.07.2019 14⁰⁰ heures!

Attention - Les dossiers ne contenant pas les documents spécifiés dans la liste ci-dessous, ou si le formulaire de candidature n'est pas rempli dans tous les champs, ne seront pas traités.

Pour les études universitaires de licence, la Faculté de Médecine Vétérinaire a des tests spécifiques comme suit:

Médecine Vétérinaire – lignes d'étude en langue anglaise et française:

- a) Moyenne de baccalauréat ou l'équivalent - 90%;
- b) Volontariat dans l'élevage et protection des animaux (attestation/recommandation) –10%.

Inscription aux études universitaires (licence, master et doctorat)

Année préparatoire

Les ressortissants de pays tiers de l'UE sont inscrits à des études universitaires en langue roumaine après avoir terminé l'année préparatoire, au cours desquels ils acquièrent les connaissances nécessaires de la langue ainsi que les connaissances spécifiques associées au futur profil de formation (anatomie, physique, chimie, dessin technique, etc.).

La durée du cours préparatoire pour les études universitaires de licence est d'une année scolaire / année universitaire et, pour les études de master, doctorat est au moins six mois.

Catégories de personnes exemptées de l'obligation de présenter le certificat de fin d'études de l'année préparatoire lors de l'inscription à des programmes d'études avec enseignement en langue roumain

Les personnes qui présentent des documents d'études en Roumanie (diplômes et certificats) ou des situations scolaires, attestant qu'elles ont au moins quatre années d'études consécutives dans une unité d'enseignement nationale roumaine.

Ceux qui, pour s'inscrire à l'université, promeuvent le test de langue roumain après une examination donnée par une commission spécialisée composée d'enseignants ayant au moins la fonction d'enseignement du conférencier. L'examen peut être effectué dans un autre établissement d'enseignement supérieur agréé qui met en œuvre une spécialité/programme d'études en langue et littérature roumaine autorisée provisoirement ou accréditée. À la suite de cet examen, un certificat de compétence linguistique sera délivré.

Études en langues étrangères

Pour les programmes d'études dans lesquels le processus d'enseignement est conduit en langues étrangères, l'admission est subordonnée à la présentation d'un certificat de compétence linguistique reconnu au niveau international - niveau B2. Exception: les personnes venant de pays où la langue officielle de l'État est la langue dans laquelle les cours sont dispensés et qui montrent, avec des documents scolaires, qu'ils ont suivi les cours dans cette langue.

Dossier de candidature (à être soumis en deux exemplaires)

- Demande d'envoi de la lettre d'acceptation aux études ([ANEXXE nr. 1](#));
- Le document d'étude - photocopie et traduction légalisée - qui qualifie l'intéressé pour le type d'enseignement concerné (baccalauréat, baccalauréat, maîtrise ou équivalent);
 - Si le baccalauréat / Diplôme de licence / Diplôme du master n'a pas encore été délivré, un certificat de l'école secondaire/de l'université sera exigé pour montrer que le candidat a soutenu et passé l'examen du baccalauréat / licence/ master et la note obtenue.
- Relevé de notes - photocopies et traductions légalisées - relatives aux études et au programme d'analyse des candidats cherchant à faire reconnaître leurs périodes d'études;
- Diplôme de fin d'études de l'année préparatoire ou le Certificat de compétence linguistique, selon le cas;
- Acte de naissance – photocopie et traduction légalisée;
- Photocopie du passeport;
- Certificat médical (dans une langue internationale) pour prouver que la personne enregistrée pour les études ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres maladies qui sont incompatibles avec la future profession.

Pour le programme d'études universitaires de licence Médecine Vétérinaire – lignes d'études en langue anglaise et française

- Certificats/attestations/recommandations de volontariat dans l'élevage et protection des animaux.

Authentification des documents d'études soumis à la reconnaissance/équivalence

1. Pour les diplômes de la République de Moldova ne sont pas nécessaires l'apostille ou la légalisation. Les diplômes délivrés avant 2008 (et les diplômes délivrés après 2008 qui ne peuvent être [vérifiées par le portail](#)) seront accompagnés par le [Certificat d'authenticité délivré par le Ministère de l'Education de la République de Moldova](#) dans l'original;

2. Pour les Etats signataires de la Convention de La Haye, les documents d'études soumis à l'équivalence/reconnaissance doivent comporter l'Apostille de La Haye délivrée par les autorités compétentes de ces Etats;

3. pour les Etats non-signataires de la Convention de La Haye, les documents d'étude seront super-légalisés ou accompagnés par le Certificat d'authenticité issu par les autorités compétentes du pays d'origine;

- la légalisation s'applique par le Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine, l'Ambassade / le Bureau Consulaire de la Roumanie dans le pays d'origine et le Ministère Roumain des Affaires Etrangères ou par Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine, l'Ambassade / le Bureau Consulaire du pays d'origine en Roumanie et le Ministère Roumain des Affaires Etrangères; pour les pays ayant pas de missions diplomatiques de la Roumanie ou qui n'ont pas des missions diplomatiques en Roumanie, les documents de l'étude seront approuvés par le Ministère de l'éducation et le Ministère des affaires étrangères du pays de délivrance;

[Liste des états qui sollicitent l'apostille ou la légalisation](#)

Procédure de demande

Les candidats soumettent leurs dossiers directement aux établissements d'enseignement supérieur agréés ou autorisés à titre provisoire pour lesquels ils choisissent. Les établissements d'enseignement supérieur évaluent les dossiers conformément à la réglementation en vigueur et communiquent à MEN - DGRIAE la liste des personnes proposées pour l'envoi de la lettre d'acceptation. Le MEN envoie ses lettres d'acceptation aux études à l'établissement d'enseignement supérieur et, le cas échéant, aux missions diplomatiques.

Frais d'inscription – 150 EURO

Le paiement est possible en Euro par virement bancaire en précisant le numéro de compte ci-dessous:

Banque: BCR Cluj-Napoca

Adresse de la banque: G. Barițiu Nr. 10-12, Cluj – Napoca, România

Bénéficiaire: Universitatea de Științe Agricole și Medicină Veterinară, Calea Mănăștur nr. 3-5, Cluj – Napoca, România

Compte bancaire: RO90RNCB0106026604840005 EURO

SWIFT : RNCBROBU

Cod fiscal: 4288381

Important: Le numéro IBAN ainsi que le nom de l'Université/Faculté et du candidat doivent être mentionnés sur la preuve de paiement!

Frais de scolarité

<i>Domaine d'enseignement</i>	<i>Cycle d'études licence, master (EURO/année)</i>	<i>Cycle d'études doctorat EURO/mois)</i>
Technique, agronomique, sciences	3000	400
Médecine Vétérinaire en langue roumaine	5000	450
Médecine Vétérinaire en langue anglaise/française	6000	450

Personnes responsables de l'admission de citoyens étrangers:

Secretar Diana Pop decanatmv@usamvcluj.ro

Secretar Antonia Cucu antonia.cucu@usamvcluj.ro

Universitatea de Științe Agricole și Medicină Veterinară Cluj-Napoca

Calea Mănăstur nr.3-5,400372,Cluj-Napoca, România

Tel: + 40 264 596384 / 192

Fax: + 40 264 593 792